



Litige avec un notaire pour la vente de ma maison

Par **Marquette Marcelline**, le **14/05/2018** à **18:38**

Bonjour, mon soucis se situe par rapport à la vente de ma maison dont j'ai la jouissance jusqu'au divorce le 25/06/2018. J'ai trouvé par l'intermédiaire d'une agence un client qui me propose 200 000 euros pour ma maison, dans le même temps mon mari par l'intermédiaire d'un notaire avait trouvé un client à 195800 euros, j'ai donc dit non, par magie le notaire a fait monter le prix à 202 000 euros et veut me contraindre à signer le compromis déjà signé par mon mari le 8 mai (jour férié ?) j'avais déjà donné mon accord à l'agence dont la visite avait eu également lieu avant. Que dois-je faire ? puis-je contrer le notaire sans frais supplémentaires ? merci de votre réponse urgente . Cordialement

Par **Visiteur**, le **14/05/2018** à **19:08**

Bsr

Il est courant que l'intermédiaire, agence ou notaire, ait à faire monter le prix vis à vis d'une offre concurrente.

Vous êtes 2 propriétaires en commun. D'un côté, vous n'avez pas donné votre accord, mais votre mari n'a pas donné non plus le sien pour votre propre proposition...